

## COTE N° 6

### SCP MERCIE et autres.

#### PREUVES INCONTESTABLES :

- *La volonté manifeste de ladite SCP à nuire aux intérêts de Monsieur et Madame LABORIE profitant de l'absence de Monsieur LABORIE André de ses moyens de défense pour soulever la nullité de la procédure de saisie.*

La SCP d'Avocats a fourni un faux document repris dans le jugement de subrogation soit un commandement de saisi immobilière du 20 octobre 2000 nul et non avenu,

On peut s'apercevoir qu'il a été délivré par une banque qui n'existe plus. « ATHENA BANQUE »

- *Entachant de ce fait l'entier acte sur la forme et sur le fond.*

Le même acte à l'identique que celui du 5 septembre 2003 reconnu de nul par la cour d'appel de Toulouse par arrêt du 26 mai 2006 en **sa pièce N° 8**